

## GRILLE DES PRÉCONISATIONS

Profil concerné : Tous profils

La grille des préconisations vous permettra de flécher la préconisation dans le SI-SIAO. Définissez la préconisation qui correspond au besoin de votre ménage, renseignez ensuite les champs dispositif, type d'établissement niveau 1, 2, 3 et le type de place en suivant la ligne de la préconisation.

**ATTENTION : si la préconisation est mal renseignée, votre demande vous sera renvoyée à compléter par le SIAO.**

| <b>Votre préconisation</b><br> | <b>Chemin à respecter dans le SI-SIAO</b> |                               |  |  |                            |
|---|---|-------------------------------|--|--|----------------------------|
|   | Dispositif                                | Type d'établissement niveau 1 | Type d'établissement niveau 2            | Type d'établissement niveau 3                | Type de place              |
| Alternative à l'hôtel (ALTHO) (1)   | Hébergement                               | Hors CHRS                     | Hébergement d'urgence Hors CHRS          | <b>Ne pas remplir</b>                        | Place en urgence           |
| Hébergement Urgence   | Hébergement                               | CHRS                          | Hébergement d'urgence en CHRS            | <b>Ne pas remplir</b>                        | Place en urgence           |
| Hébergement Stabilisation   | Hébergement                               | CHRS                          | Hébergement de stabilisation en CHRS     | <b>Ne pas remplir</b>                        | Place de stabilisation     |
| Hébergement Insertion   | Hébergement                               | CHRS                          | Hébergement d'insertion CHRS             | <b>Ne pas remplir</b>                        | Place d'insertion          |
| Foyer Jeunes Travailleurs – Résidence Jeunes Actifs / Résidence Etudiantes                                      | Logement                                  | Logement Foyer                | FJT-FTM                                  | Logement-Foyer FJT                           | Logement                   |
| Résidence Sociale   | Logement                                  | Logement Foyer                | Résidences Sociales                      | Résidences sociales hors pension de familles | Logement                   |
| Résidence Accueil   | Logement                                  | Logement Foyer                | Résidences Sociales                      | Résidence accueil                            | Logement                   |
| Maison Relais / Pension de Famille  | Logement                                  | Logement Foyer                | Résidences sociales                      | Pension de famille / maison relais           | Logement                   |
| Logement Passerelle   | Logement                                  | Intermédiation Locative       | Intermédiation Locative en sous-location | <b>Ne pas remplir</b>                        | Logement                   |
| SOLIBAIL  | Logement                                  | Intermédiation Locative       | <b>Ne pas remplir</b>                    | <b>Ne pas remplir</b>                        | Logement                   |
| Labélisation SYPLO (2)  | Logement                                  | Logement de droit commun      | Logement social                          | <b>Ne pas remplir</b>                        | Logement                   |
| Maintien dans la structure (3)  | Non renseigné                             | <b>Ne pas remplir</b>         | <b>Ne pas remplir</b>                    | <b>Ne pas remplir</b>                        | Information non renseignée |

(1) Réservé aux services d'accompagnement à l'hôtel (PASH).

(2) Réservé aux structures d'hébergement / logement ayant des ménages prêts au relogement. La préconisation « Logement de droit commun » est nécessaire afin que le SIAO puisse procéder à la labellisation SYPLO. Pour plus de renseignement, vous pouvez consulter notre site : [siao78.fr](http://siao78.fr)

(3) réservé aux structures d'hébergement / logement, si le ménage n'est pas prêt au relogement ou ne peut intégrer un autre dispositif géré ou non par le SIAO, vous devez indiquer cette préconisation.